
Députation de la section de Marseille (Paris) qui présente deux cavaliers jacobins et annonce sa dissolution, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Députation de la section de Marseille (Paris) qui présente deux cavaliers jacobins et annonce sa dissolution, lors de la séance du 6 prairial an II (25 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 631;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27565_t1_0631_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

L'ORATEUR ! Législateurs,

Pour prolonger de quelques instans l'agonie de leur règne, les tyrans de l'Europe entière font autant de crimes et de perfidies, ils osent conspirer contre les droits éternels et immuables de la nation, de la justice et de la vertu. Voleurs, empoisonneurs, assassins, tour à tour, voilà le portrait fidèle des monstres qu'on appelle rois. Enivrés du sang des peuples, que la trahison leur a vendus, ils veulent encore se baigner dans celui des représentans du peuple... ne pouvant les vaincre ils les font égorger.

Heureux représentans, le crime n'a pas été consommé, mais vous n'êtes pas moins les glorieux martyrs de la liberté et du bonheur du peuple. Vous vivrez éternellement dans son cœur; le temple qu'il vous y élève est un nouveau Panthéon destiné à la vertu vivante.

Législateurs, vous avez tous juré de faire le bonheur du peuple, et de périr plutôt que de souffrir qu'on porte la moindre atteinte à la liberté. La section du Mont Blanc jure de nouveau que la dernière goutte du sang de tous les sans-culottes qui la composent, coulera, s'il est nécessaire pour soutenir et défendre la souveraineté du peuple, dans la Convention nationale.

Vive la République, vive la Montagne.

Législateurs, nous désirerions que les représentans du peuple composant les Comités de salut public et de Sûreté générale fassent leur résidence dans le palais national. La section du Mont-Blanc redoublera de courage et les corps des républicains qui la composent leur serviront de bouclier pour en imposer aux criminels agent du despotisme. Nous voulons la liberté ou la mort. Vive la République ! (1).

42 j

La section des Droits-de-l'Homme, en opposant dans son adresse les vertus de l'homme libre aux crimes des esclaves, les principes de Socrate et de Rousseau aux maximes des tyrans, annonce le triomphe prochain de la liberté. Continuez, dit-elle, à la Convention, de mériter la haine des méchants; les républicains vous gardent.

Mention honorable, insertion au bulletin de toutes ces différentes adresses (2).

L'ORATEUR ! Législateurs,

Nos ennemis abattus, terrassés, vaincus, ne peuvent plus combattre et assassinent. Les lâches Paris, les infâmes Corday trouvent des imitateurs, la masse entière du peuple est attaquée dans la personne de ses représentans, il est donc constant qu'il se renoue le projet de dissoudre la Convention nationale par des assassinats qui rend les aristocrates si furieux, si féroces ! Vos immortels décrets, Législateurs, ces décrets qui

donnent une impulsion terrible aux esclaves, salutaires aux hommes libres. Les esclaves, la terre de la liberté les repousse de son sein; les esclaves, ils payent aujourd'hui les arrérages d'une justice d'abord trop lente à punir. Les esclaves, vils athées, sont retournés au néant qui avait pour eux tant de charmes; les esclaves, ils ont vécu et chaque jour le glaive vengeur en fauche les restes impurs.

Les hommes libres, ils ont des Législateurs moralistes; les principes de Socrate, de Rousseau sur l'existence d'un Être Suprême, sur l'immortalité de l'âme, sont les leurs. Les hommes libres, ils sonnent à l'heure même la trompette guerrière à l'oreille des tyrans, s'ils ne sont pas dans les camps, vous les trouverez dans les entrailles de la terre à extraire le salpêtre; ils travaillent avec la rapidité de la foudre qu'ils préparent. Les hommes libres, ils immortalisent des Législateurs qui, les premiers ont offert aux hommes la divinité dépouillée de tout emblème fanatique et superstitieux. Les hommes libres, êtes-vous attaqués, ils se sentent frappés des mêmes coups. Leurs corps, Législateurs, qu'il est bon de s'exposer pour le salut du peuple ! Continuez à mériter la haine des hommes pervers, nous vous défendrons; vos gardes ce sont tous les républicains; ils forment autour de vous un rempart impénétrable. Qu'ils tremblent les ennemis de la sainte égalité ! L'énergie révolutionnaire ne peut s'accroître mais elle se soutiendra. Les meurtriers, les assassins, les lâches dégouttans de crimes, qu'ils fuient épouvantés, le peuple soutient la Convention nationale, la Convention nationale soutient le peuple comme le peuple, la Convention nationale sera impérissable invincible.

Vive le gouvernement populaire et démocratique (1).

(Applaudi).

42 k

Une députation de la section de Marseille exprime les mêmes sentimens que les autres sections à l'occasion de l'attentat commis contre la représentation nationale. Elle présente 2 cavaliers jacobins, et annonce la dissolution de sa société sectionnaire.

Mention honorable, insertion au bulletin.

Vos Comités de salut public et de sûreté générale ont donc bien fait du mal à nos ennemis, puisque c'est sur eux qu'ils dirigent principalement les efforts de leur rage; l'assassinat est la ressource des vaincus. Cette section demande une garde de confiance qui serve à la Convention d'enceinte impénétrable aux assassins.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

42 l

La section de la Fraternité, après avoir rendu grâce à l'Être Suprême sur la conservation de Robespierre et Collot-d'Herbois, dit avoir

(1) C 306, pl. 1155, p. 19, signé DOMMANGET (présid.), DUCHS (secrét.), VARLET (vice-secrét.).

(2) P.V., XXXVIII, 115.

(1) C 306, pl. 1155, p. 18.

(2) P.V., XXXVIII, 115. B^{te}, 7 prair. (suppl^t); J. Mont., n° 30; J. Paris, n° 511; J. Sablier, n° 1340; Mess. soir, n° 646; C. Univ., 8 prair.; J. Lois, n° 605; Débats, n° 613, p. 81; J. Matin, n° 704; Mon., XX, 558; Rép., n° 157; M.U., XL, 104; J. Univ., n° 465; Feuille Rép., n° 327.